

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

Décisions municipales		
Nombre de Conseillers :	Votes :	Numéro :
En exercice : 33 Présents : 26 Absents : 0 Procurations : 7	Pour : Contre : Abstentions :	7-1

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

Date de la convocation : 14 septembre 2022

Présents : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET - Maryline DOUSSAT-VITAL - Cécile POUCELON - Eric PUJADE - Pauline QUINTANILHA - Jean-Luc LUPIERI - Françoise PANCALDI - Michel RAULET - Jean-Christophe CID - Sandrine AUDIBERT - Henri UNINSKI - Audrey ABADIE - Patrice SANGARNE - Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE - Gérard BORDIER - Alain DAL PONTE - Gérard LEGRAND - Jean GUICHOU - Anne LEBEAU - Clarisse CHABAL-VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN - Daniel MEMAIN - Michèle GOULIER - Xavier MALBREIL.

Procurations : Xavier FAURE à Eric PUJADE - Michelle BARDOU à Pauline QUINTANILHA - Fabrice BOCAHUT à Jean-Christophe CID - Martine-GUILLAUME à Sandrine AUDIBERT - Véronique PORTET à Michel RAULET - Carine MENDEZ à Françoise PANCALDI - André TRIGANO à Gérard LEGRAND.

Secrétaire de séance : Pauline QUINTANILHA.

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire propose au conseil de bien vouloir prendre acte des décisions municipales suivantes :

22-070	Demande de subvention auprès de la Fondation Aubert et Duval dans le cadre de l'opération Espace dans ma ville
22-071	Convention d'occupation précaire d'un local au n° 20 rue de la République à Pamiers par l'association PAMIERS MAGIQUE
22-072	Convention d'occupation précaire de locaux commerciaux 17 rue de la République, 9 rue de la République et 38 rue des Jacobins à Pamiers par le Lycée Pyrène
22-073	Action en justice – Commune de Pamiers c/ MOUA Alexandre
22-074	Action en justice – Commune de Pamiers c/ SOUFANGUE Cécile
22-075	Cotisation 2022 – Observatoire Régional de la parité d'Occitanie
22-076	Cession caprins – GAEC de la Galage
22-077	Cession ovins – Gîte Ane Ariège
22-078	Convention de mise à disposition – La Providence 25 rue Gabriel Péri – Association 1000 tiroirs
22-079	Abrogation de la décision n° 22-069 – Désaffectation et déclassement par anticipation du domaine public communal – Partie de l'ancien hôpital de Pamiers

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Article unique : Prend acte des décisions municipales ci-dessus.

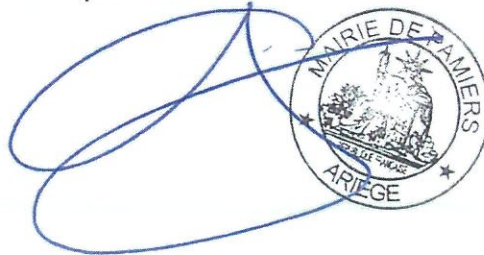
Pour extrait conforme,

PAMIERS, le 26 septembre 2022

Le Maire,
Frédérique THIENNOT

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le
après transmission en Préfecture le
après publication le
ou après notification le

5 OCT. 2022



Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20220920-22_15191-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022